

La Bibliothèque nationale de France
The Bibliothèque nationale de France
La Biblioteca Nacional de Francia

Daniel Renoult

Volume 40, numéro 3, juillet–septembre 1994

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1033473ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1033473ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Renoult, D. (1994). La Bibliothèque nationale de France. *Documentation et bibliothèques*, 40(3), 139–144. <https://doi.org/10.7202/1033473ar>

Résumé de l'article

Au mois d'avril 1994, à l'initiative de l'Alliance Française, la Bibliothèque nationale de France était présentée dans diverses villes du Canada. C'est le texte de cette conférence, remaniée pour *Documentation et bibliothèques*, qu'il nous a paru opportun de publier et que nous reproduisons ici. L'auteur retrace brièvement l'histoire de la bibliothèque nationale, décrit le nouveau bâtiment aujourd'hui en voie d'achèvement, les services qui seront offerts aux lecteurs, et évoque les perspectives ouvertes par le programme de développement des réseaux associé au projet.

La Bibliothèque nationale de France

Daniel Renoult

Directeur de la Mission centrale de coordination et de planification
Bibliothèque nationale de France

Au mois d'avril 1994, à l'initiative de l'Alliance Française, la Bibliothèque nationale de France était présentée dans diverses villes du Canada. C'est le texte de cette conférence, remaniée pour **Documentation et bibliothèques**, qu'il nous a paru opportun de publier et que nous reproduisons ici. L'auteur retrace brièvement l'histoire de la bibliothèque nationale, décrit le nouveau bâtiment aujourd'hui en voie d'achèvement, les services qui seront offerts aux lecteurs, et évoque les perspectives ouvertes par le programme de développement des réseaux associé au projet.

The Bibliothèque nationale de France

In April 1994, the Alliance française organised a Canada-wide lecture series about the French national library. This article provides current information about the library. The author, responsible for coordination and planning, outlines the history of the library, describes the nearly completed building and the services to be offered. He also points out the opportunities that network programme will offer.

Le 3 janvier 1994 paraissait au *Journal Officiel de la République Française* un décret créant la Bibliothèque nationale de France¹. Produit de la fusion de la Bibliothèque nationale, et de l'établissement chargé de construire la future bibliothèque du quartier de Tolbiac à Paris, ce nouvel établissement public est dirigé par un président, l'historien Jean Favier, membre de l'Institut, lequel est assisté par un directeur général, Philippe Belaval. Un conseil d'administration de 19 membres délibère sur les orientations de l'établissement qui est placé sous la tutelle du ministère de la Culture et de la Francophonie.

Les missions et les ambitions de la nouvelle institution sont à la mesure d'une bibliothèque nationale : d'une part gérer, communiquer et transmettre aux générations futures un héritage d'une richesse exceptionnelle, d'autre part mener à son terme la construction d'une nouvelle bibliothèque et mettre en oeuvre les projets de réseau qui lui sont associés. Fin 1996 en effet, tandis que les collections spécialisées (arts du spectacle, cartes et plan, estampes et photographies, manuscrits,

monnaies, médailles et antiques, musique) commenceront à se redéployer dans l'ancienne bibliothèque de la rue Richelieu, 10 millions d'imprimés et de périodiques, et plus d'un million de documents audiovisuels s'installeront dans le nouveau bâtiment de Tolbiac.

L'héritage national

La Bibliothèque nationale de France est l'héritière de la bibliothèque royale dont les collections se sont constituées au fil des siècles. Dès le Moyen Âge, les rois de France ont collectionné les documents précieux. D'après un inventaire de 1380, on sait que la « librairie » de Charles V (1364-1380), grand bibliophile, comprenait 917 ouvrages. Cependant, dans bien des cas les collections royales furent dispersées après la mort des souverains. Les historiens² font remonter la notion d'une bibliothèque propriété de la couronne et transmise de génération en génération aux règnes de Louis XI (1461-1483) et de son fils Charles VIII. Mais c'est à François 1^{er} que la bibliothèque royale doit la création du dépôt légal. Par une ordonnance

La Biblioteca Nacional de Francia

Gracias a la invitación de la Alianza Francesa, algunas conferencias sobre la Biblioteca Nacional de Francia se efectuaron en Canadá durante el mes de abril de 1994. Publicamos aquí, con algunas modificaciones, el texto de estas conferencias. El autor, actualmente responsable de la coordinación y de la planificación de esta nueva biblioteca nacional, sitúa el proyecto en su contexto histórico y describe tanto el nuevo establecimiento como sus servicios. Trata también del desarrollo de las redes que se asocian al proyecto.

de 1537, il est fait obligation aux imprimeurs et aux libraires de déposer un exemplaire de chaque ouvrage nouvellement imprimé à la bibliothèque royale. Plusieurs fois modifiées dans leurs modalités, ces dispositions ont néanmoins été maintenues dans leur principe jusqu'à nos jours, et c'est une des sources permanentes d'enrichissement des collections de la bibliothèque. D'abord réservé aux ouvrages, le dépôt légal a été progressivement étendu aux autres catégories de documents, les estampes en 1672, et la musique en 1745.

Au cours de l'Ancien Régime les apports du dépôt légal restent toutefois

1. Décret no 94-3 du 3 janvier 1994 portant création de la Bibliothèque nationale de France, *Journal officiel de la République française*, 4 janvier 1994, 149-152.
2. On trouvera une excellente synthèse de l'histoire de la bibliothèque nationale, une iconographie et une bibliographie dans l'ouvrage de B. Blasselle et J. Melet-Sanson, *La Bibliothèque nationale, mémoire de l'avenir*, Paris, Gallimard, 1990, 176 p.

modestes et la bibliothèque royale du XV^e et du XVI^e siècle ne compte que quelques milliers de livres et de manuscrits. C'est essentiellement à partir des années 1660, sous le règne de Louis XIV et de son ministre Colbert que d'importantes acquisitions sont effectuées: des imprimés, mais aussi des cartes et plans et des estampes. Le Cabinet des Médailles, une des plus belles collections européennes, est rattaché à la bibliothèque du roi en 1666. En 1684 est mis au point par Nicolas Clément le plan de classement encore utilisé aujourd'hui. Au XVIII^e siècle la bibliothèque royale connaît un essor remarquable grâce entre autres à la diligence de l'abbé Bignon, responsable de l'établissement de 1719 à 1741, et à qui l'on doit l'organisation en départements (imprimés, manuscrits, médailles et pierres gravées, planches et recueils d'estampes, titres et généalogies) laquelle subsiste pour une large part de nos jours.

Avec les confiscations révolutionnaires, la bibliothèque connaît une source d'enrichissement tout à fait exceptionnelle puisqu'elle aboutit à presque doubler les collections. On estime en effet à plus de 250 000 livres, 15 000 manuscrits, et 85 000 estampes, les documents entrés à la bibliothèque nationale à la suite des saisies des biens du clergé (1789) et des émigrés (1792). La seule abbaye de Saint-Germain-des-Prés apporta pour sa part plus de 9 000 manuscrits.

L'établissement conserve dès le début du XIX^e siècle un nombre considérable de documents, et les problèmes de place se posent avec acuité. Primitivement logée au château de Blois, puis de Fontainebleau, la bibliothèque avait connu au XVI^e siècle plusieurs logements parisiens: le collège de Clermont (aujourd'hui lycée Louis le Grand) ou le couvent des Cordeliers. Colbert décida en 1666 de l'installer dans deux maisons qu'il possédait rue Vivienne, et depuis le XVII^e la bibliothèque s'est étendue dans ce quartier, voisin du Palais Royal, par annexions successives de demeures parfois prestigieuses comme par exemple l'ancien palais de Mazarin acquis en 1721. En 1825, la bibliothèque nationale n'occupait encore qu'une partie du quadrilatère délimité par les rue Vivienne, Colbert et Richelieu, et aucun bâtiment spécifique n'avait véritablement

été prévu pour abriter de si vastes collections. Il fallut attendre le Second Empire et les conclusions de la commission présidée en 1858 par l'écrivain Prosper Mérimée, alors inspecteur général des monuments historiques, pour que des aménagements architecturaux très importants fussent entrepris, ne conservant qu'une partie des bâtiments d'origine, essentiellement l'hôtel de Cotte, la galerie Mazarine et la galerie Mansart. On doit à l'architecte Henri Labrousse, qui s'était déjà illustré par la construction de la bibliothèque Sainte-Geneviève à Paris, la réalisation du grand magasin des imprimés et d'une salle de lecture de 360 places. Les travaux commencèrent en 1859 et furent inaugurés en 1868. Au XX^e siècle, des aménagements permirent encore d'augmenter les espaces de stockage et le nombre de places de lecture, notamment en créant une salle de 150 places pour la consultation des périodiques.

Faire face au XXI^e siècle

Héritant à la fois des collections anciennes et prestigieuses, qui en font l'une des plus riches du monde, et d'un patrimoine architectural lié à son histoire depuis le 17^e siècle, la bibliothèque nationale a dû faire face depuis la seconde guerre mondiale à un triple défi: celui de la croissance des publications, celui de la conservation des imprimés du 19^e et du 20^e siècle et des nouveaux documents, et enfin celui de l'augmentation des publics. Croissance des publications: le dépôt légal des imprimés représentait 38 653 titres en 1983; il dépasse aujourd'hui 50 000 titres de livres et de brochures, et 40 000 titres de périodiques, soit au total 2 millions d'unités physiques par an. À ces documents s'ajoutent désormais les affiches, les documents sonores, et depuis peu les documents informatiques. Les magasins, malgré diverses extensions ajoutées au fil des années, seront saturés à la fin de cette décennie. Problèmes de conservation: on sait que les papiers récents, pour des raisons qui tiennent à leur fabrication (pâtes à partir du bois), deviennent très fragiles, au point qu'ils peuvent se détruire sans avoir jamais été communiqués. L'arrivée de nouveaux médias exige par ailleurs également l'extension des activités de conservation. Augmentation des publics enfin: les chercheurs et universitaires cons-

tituent l'essentiel des lecteurs réguliers d'une bibliothèque nationale. En France, comme dans d'autres pays européens, l'enseignement supérieur a connu une progression exceptionnelle en une cinquantaine d'années. En 1945, le pays comptait 97 000 étudiants, en 1964 ils étaient 367 000 étudiants, ils sont aujourd'hui plus de 2 millions dont 26% en région parisienne. Quant aux enseignants du supérieur ils étaient 7 300 en 1945, 34 000 en 1965: leur nombre dépassera cette année 58 000. Parallèlement les organismes de recherche se sont beaucoup développés, le niveau général de scolarisation s'est élevé (plus de 50% d'une classe d'âge obtient aujourd'hui le baccalauréat) et les demandes culturelles de la population ont évolué.

On s'aperçoit donc que sur trois missions essentielles, la fonction bibliographique, la mission de conservation, le rôle de service public le niveau d'exigence vis-à-vis de la bibliothèque nationale a considérablement augmenté, appelant un véritable changement d'échelle de traitement des problèmes.

La nouvelle bibliothèque à Tolbiac

En juillet 1988, lors de la traditionnelle conférence de presse du 14 juillet, le Président de la République, François Mitterrand, lançait le projet d'une très grande bibliothèque, s'inscrivant dans le cadre des grands travaux. Une étude³ était commandée dans les jours qui suivirent. Dans la lettre adressée au Premier Ministre, le Président traçait les grandes lignes du nouvel équipement: la nouvelle bibliothèque devra

couvrir tous les champs de la connaissance, être à la disposition de tous, utiliser les technologies les plus modernes de transmission des données, pouvoir être consultée à distance et entrer en relation avec les autres bibliothèques européennes.

3. P. Cahart et M. Melot, *Propositions pour une grande bibliothèque*, Paris, La Documentation française, 1989, 168 p.

S'agissant du site, le quartier historique du Palais Royal ne pouvait, faute d'espaces disponibles, être retenu. La construction de la nouvelle bibliothèque a trouvé sa place dans une grande opération d'urbanisme visant à rééquilibrer le développement de Paris vers l'est. Depuis le 16^e siècle en effet, la capitale s'était toujours étendue vers l'ouest. Aujourd'hui au contraire, se développe une vaste zone d'aménagement sur la rive gauche de la Seine, dans le quartier de Tolbiac.

Après un concours international organisé en 1989, c'est le projet de l'architecte français Dominique Perrault qui a été retenu. Le concept général est celui d'un bâtiment rectangulaire entouré de quatre tours (79 m), et évidé en son centre pour accueillir un grand jardin (200 m x 50 m) (figure 1). Les salles de lecture sont réparties en deux niveaux, l'un le haut-de-jardin, accessible au grand public et constitué de collections en libre accès, l'autre, le rez-de-jardin, destiné à la consultation de la collection patrimoniale et réservé aux chercheurs (figure 2).

Le parti pris architectural a donné lieu à maintes discussions⁴. Ces polémiques

sont aujourd'hui apaisées. L'architecture de la nouvelle bibliothèque est à la fois simple et lisible. Chaque niveau est composé de plusieurs anneaux concentriques: circulation des lecteurs (autour du jardin), salles de lecture, espaces techniques et circulations internes de la bibliothèque. Qu'il s'agisse du haut-de-jardin ou du rez-de-jardin, les salles de lecture regroupent imprimés et périodiques suivant la même organisation thématique, tous les documents en libre accès étant classés en Dewey:

- 1) Philosophie, histoire, sciences de l'homme et de la société;
- 2) Sciences politiques, juridiques et économiques;
- 3) Sciences et techniques;
- 4) Littératures et art.

Les magasins (395 kms linéaires) qui contiendront les documents uniquement communicables aux chercheurs, sont situés pour partie dans le socle, à proximité immédiate des salles de lecture, et pour partie dans les étages supérieurs des tours. Celles-ci accueillent aussi les services internes, situés dans les sept premiers niveaux. Un système de transport auto-

matique de documents assurera le convoyage des livres ou des périodiques vers les salles de lecture.

Les lecteurs disposeront de deux grandes entrées, à l'ouest et à l'est du bâtiment. Des places de stationnement sont prévues pour le public, mais surtout une nouvelle ligne de métro rapide, baptisée Meteor, desservira la nouvelle bibliothèque et la reliera aux autres points de Paris, notamment le site de Richelieu. En dehors des espaces de lecture, un auditorium, une salle de conférences, six petites salles de 50 places, deux salles d'exposition accueilleront des manifestations culturelles tout au long de l'année. Par ailleurs s'installeront des services de proximité: restauration, cafétérias, boutiques, librairie, service bancaire, poste etc.

Fidèle à la conception initiale, le programme atteste les fortes évolutions

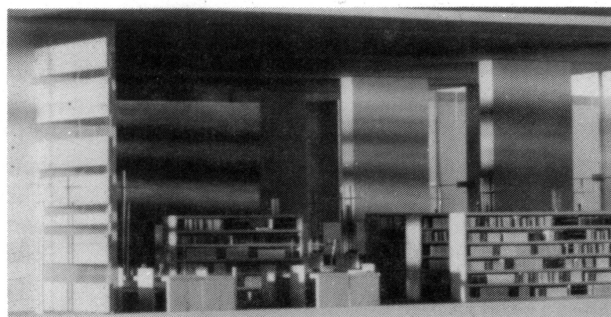
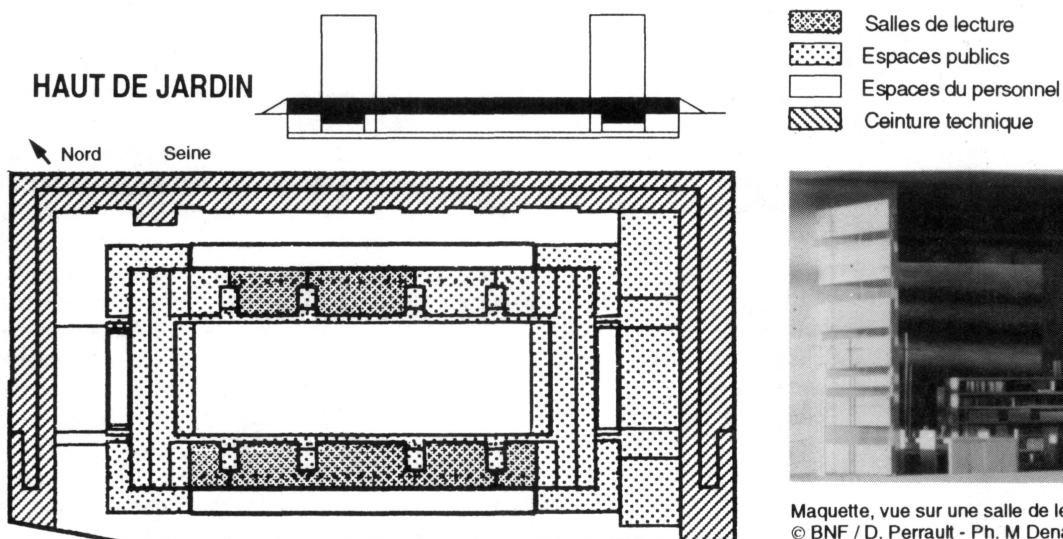
4. Sur cet aspect, et sur les polémiques qui ont ponctué le développement du projet, on pourra se reporter au témoignage de Jean Gattégno, *La Bibliothèque de France à mi-parcours: de la TGB à la Bn bis?* [Paris], Éditions du Cercle de la Librairie, [1992], 259 p.

Figure 1

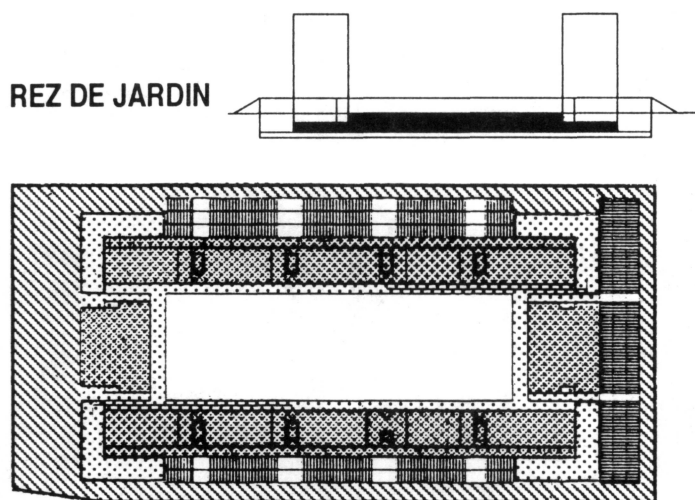


Bibliothèque nationale de France, maquette, vue d'ensemble depuis la Seine, © BNF / D. Perrault - Ph. M Denancé

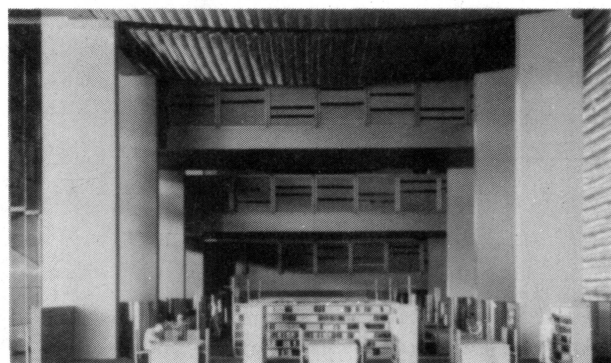
Figure 2



Maquette, vue sur une salle de lecture du Haut de jardin, © BNF / D. Perrault - Ph. M Denancé



Maquette, vue sur une salle de lecture du Rez de jardin, © BNF / D. Perrault - Ph. M Denancé



de la bibliothèque nationale. S'ajoutant aux sources d'enrichissement traditionnelles (dépôt légal, dons et échanges), les acquisitions d'ouvrages français et surtout étrangers vont être très sensiblement renforcées. Le rythme d'acquisition actuel est de 80 000 titres par an, contre 15 000 à 20 000 dans l'ancien établissement. À terme, les lecteurs trouveront en accès

libre près de 800 000 ouvrages appartenant à toutes les disciplines. Tandis que les collections anciennes sont essentiellement représentatives du secteur des lettres et sciences humaines (80% des collections inventoriées lors du récolement récent), un effort très sensible est réalisé pour constituer un fonds scientifique et technique. Les magasins accueilleront les

10 millions d'unités bibliographiques de la collection patrimoniale. L'espace disponible pour les accroissements est prévu pour en accueillir autant.

Un système de climatisation piloté par ordinateur assurera de bonnes conditions de préservation des documents. Le traitement des façades des tours fait appel

à des techniques nouvelles dites de «façades respirantes» qui garantissent la stabilité des conditions climatiques à l'intérieur des locaux. Des ateliers de traitement initial, de maintenance et d'entretien courant des ouvrages seront installés dans les locaux de Tolbiac. D'autres ateliers, destinés à la maintenance lourde et à la restauration seront par ailleurs installés à proximité de Paris, à Marne-la-Vallée, dans un Centre technique (321 kms de rayonnages) dont le rôle sera également d'assurer la conservation absolue de l'un des exemplaires du dépôt légal. La construction de ce bâtiment supplémentaire vient de commencer et devrait s'achever en 1995. Les objectifs actuels sont de traiter annuellement en maintenance légère environ 10% des collections.

Un autre changement d'échelle concerne la capacité d'accueil de la nouvelle bibliothèque: 1 550 places pour le haut-de-jardin, 2 034 pour le rez-de-jardin (dont 1 611 réservables), soit au total 3 584 places, chiffre à comparer avec les quelque 700 places qu'offrent au total les services équivalents situés principalement dans les bâtiments de la rue de Richelieu. Cet accroissement du nombre de places permettra de répondre au double souci de recevoir un public élargi, et de recevoir dans de bien meilleures conditions les chercheurs.

Qu'il s'agisse du niveau accessible au grand public, ou du niveau chercheur, les espaces sont structurés suivant le même plan d'ensemble: service d'orientation bibliographique, quatre salles de lecture organisées selon le plan thématique cité plus haut, une salle consacrée aux documents audio-visuels. En rez-de-jardin, les chercheurs, et les personnes accréditées pourront avoir accès à la salle de la Réserve. Aux deux niveaux, les lecteurs disposeront de nombreux équipements destinés à faciliter leur travail:

- postes d'accès aux services, véritables interface entre l'utilisateur et le système informatique, permettant la consultation du catalogue, la réservation d'une place et d'un document
- postes de consultation audiovisuels
- lecteurs et lecteurs reproducteurs de microformes
- lecteurs de CD-ROM

- postes de lecture assistée par ordinateur (PLAO) permettant d'accéder au fonds numérisé de la bibliothèque.

D'une manière générale, les lecteurs bénéficieront également d'une meilleure information sur les fonds. Dans le cadre du projet, une vaste opération de conversion rétrospective des catalogues est aujourd'hui en cours. Aux 1,8 millions de notices bibliographiques déjà accessibles en ligne (base BN OPALE), s'ajouteront plus de 5 millions de notices correspondant aux anciens catalogues imprimés. Le nouveau système informatique de type très intégré permettra au lecteur d'associer dans une même démarche réservation d'ouvrages et réservation de place.

Le programme de développement des réseaux

Dès la fin 1994, le catalogue de la Bibliothèque nationale de France devrait être accessible du monde entier via le réseau INTERNET. Mais les projets en cours de la Bibliothèque nationale de France ne s'arrêtent pas au développement du site de Tolbiac. Trois grands programmes se proposent de renforcer les réseaux de bibliothèques: les pôles associés; le catalogue collectif de France; la création des collections numérisées accessibles à distance.

Le programme des pôles associés repose sur la notion de complémentarité des fonds entre la bibliothèque nationale et les autres bibliothèques françaises. Des conventions de partenariat sont proposées aux villes ou aux universités afin de développer une coordination des achats dans certaines spécialités. Ainsi pour les collections d'histoire médiévale un accord particulier va prochainement être signé entre la Bibliothèque nationale de France, la ville et l'université de Poitiers, réunissant les efforts de plusieurs bibliothèques et centres de recherche. En 1994, plusieurs conventions de ce type sont prévues, portant notamment sur diverses disciplines comme les sciences religieuses, sciences de l'information, la médecine, la pharmacie, et la physique.

La réalisation d'un catalogue collectif des documents conservés dans les

bibliothèques de France est un autre grand programme dont la Bibliothèque nationale de France a la maîtrise d'ouvrage. On sait que la France dispose déjà d'un catalogue collectif national des périodiques (CCN), d'un catalogue commun aux bibliothèques universitaires et de grands établissements (le Pancatalogue), d'un répertoire automatisé des bibliothèques participant au CCN, et d'un système de messagerie télématique pour le prêt entre bibliothèque⁵. Par ailleurs, l'informatisation des bibliothèques municipales d'une part et des bibliothèques universitaires d'autre part est désormais bien engagée. Il n'en reste pas moins que pour rechercher un document, les lecteurs doivent multiplier les démarches faute d'un catalogue collectif intégrant l'ensemble des grandes applications disponibles. Le *catalogue collectif de France* a précisément pour ambition de fournir aux chercheurs sinon une base de données unique, du moins un système de recherche intégré permettant, à partir d'une seule requête, d'identifier, de localiser, et de solliciter la communication ou la reproduction d'un document où qu'il se trouve. À ce projet dont les premiers résultats devraient être présentés en 1997, est associé un programme pluriannuel de conversions rétrospectives co-financé par la Bibliothèque nationale de France. Ce programme concerne 50 bibliothèques municipales et 30 bibliothèques universitaires. À l'ouverture, le *catalogue collectif de France* devrait donner accès à 13 millions de données bibliographiques concernant tous les types de documents: périodiques, livres, documents audiovisuels, etc.

Troisième projet, très attendu par l'ensemble des bibliothèques, la création d'un fonds numérisé accessible à distance. Portant essentiellement sur les fonds imprimés (objectif: 100 000 volumes à l'ouverture) mais aussi sur les collections d'images, un programme de numérisation est actuellement en cours de réalisation. Dans un premier temps, pour des raisons à la fois techniques et économiques, on a privilégié le mode image (80% du programme) par rapport au mode texte. Les

5. Sur toutes ces réalisations on trouvera une synthèse récente et une bibliographie dans *Les Bibliothèques dans l'Université*, Paris, Le Cercle de la Librairie, 1994. Voir en particulier la cinquième partie p. 225-273.

